TERMES DE REFERENCE

APPEL A PATENARIAT POUR :

SELECTION DES PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE (PMO) DES ACTIVITES DU PROJET : PRO-ARIDES MALI MARAICHAGE AGRO ECOLOGIQUE PERIURBAIN DE BAMAKO

Novembre 2026

PRESENTATION SNV MALI

La SNV est un partenaire international du développement établi aux Pays Bas en 1965, investi d'une mission, et qui est ancrée dans les contextes et les sociétés où elle travaille. Nous contribuons aux Objectifs de Développement Durable (ODD) grâce à l'efficacité de nos projets/programmes et à notre stratégie d'influence, avec pour axe central la transformation des systèmes agroalimentaires, énergétiques et d'approvisionnement en eau, afin de permettre des conditions de vie plus durables et plus équitables pour toutes.

Nous formons une équipe de plus de 1 600 personnes, dont la grande majorité provient de plus de 25 pays d'Afrique et d'Asie où nous travaillons. Au Mali où les interventions ont commencé en 1979, la SNV dispose de bureaux à Bamako, et Ségou. En plus, elle intervient directement et à travers des partenaires sur l'ensemble du territoire malien.

APERÇU SUR LE PROGRAMME PRO-ARIDES

Le Programme Agroalimentaire pour la Résilience Intégrée et le Développement Économique du Sahel (Pro- ARIDES) est un programme régional financé par le ministère néerlandais des affaires étrangères et la coopération danoise. Il est mis en œuvre par un consortium comprenant deux ONG de développement (SNV et CARE) et deux organisations de recherche-action basées aux Pays-Bas (Université de Wageningen – WUR- et Institut Royal des Tropique – KIT). Ce consortium, dont le chef de file est SNV met en œuvre ce programme au Mali, au Niger et au Burkina Faso pour une durée de dix (10) ans, à partir de 2021, subdivisée en deux périodes sans interruption de cinq (5) ans chacune. Le programme a démarré sa deuxième période le 1ier janvier 2026.

L'objectif de Pro-ARIDES est de « contribuer à une résilience, une sécurité alimentaire et des revenus des ménages agricoles et (agro-) pastoraux accrus dans la zone soudano-sahélienne du Burkina Faso, du Mali et du Niger, grâce à des organisations décentralisées efficaces pour une prestation de services, gestion des ressources naturelles et des terres et un développement économique local améliorés. Pour atteindre cet objectif, le programme se décline en 5 trajectoires :

- **Trajectoire 1 :** Gestion de l'alimentation, des exploitations agricoles et des troupeaux améliorés pour des systèmes de production plus résilients et une meilleure nutrition des ménages ;
- **Trajectoire 2 :** Opportunités d'affaires, de services et d'emploi et liens avec le marché améliorés, générant ainsi une plus grande valeur économique ;
- **Trajectoire 3 :** Gestion durable des terres, de l'eau et des autres ressources naturelles grâce à des dispositifs permettant l'utilisation pacifiée et collective des ressources ;
- **Trajectoire 4 :** Genre, jeunesse et inclusion pour le développement de systèmes alimentaires résilients ;
- **Trajectoire 5 :** Sous-jacente – Renforcement des institutions pour rétablir un contrat social.

Le Programme PRO-ARIDES se concentrera sur les changements systémiques et le développement comme moyens essentiels pour créer des impacts durables et croissants qui atteignent les personnes, au-delà des bénéficiaires direct·e·s d'un programme. Cela permet de garantir que le programme traite les questions clés qui induiront de profondes transformations pour un développement local plus inclusif, écologiquement durable et résilient dans la zone soudano-sahélienne du Burkina Faso, du Mali et du Niger.

Au Mali le programme intervient dans les régions, cercles et communes suivants :

Région de Bandiagara :

- Cercle de Bankass : Baye, Diallassagou, Koulogon-Habbé, Ouenkoro, Ségué)
- Cercle de Koro : Koporo Na, Koporo Pen, Pel Maoude, Barapireli, Madougou)

Région de San :

- Cercle de San : Kaniegué, Kava, San, Sourountouna et Waki ;
- Cercle de Tominian : Benena, Diora, Fangasso, Koula, Lanfiala, Mafoune, Mandiakuy, Ouan, Sanekuy, Timissa, Tominian, Yasso.

Dans une logique d'extension du Programme PRO-ARIDES au Mali, la SNV Mali a obtenu un financement pour la mise en œuvre du projet Pro-ARIDES Mali Maraîchage Agro-éco périurbain de Bamako.

Le projet Pro-ARIDES Mali Maraîchage Agro Eco Périurbain de Bamako est une action contributive au programme Pro-ARIDES au Mali. Il est financé par la coopération Suisse dans une logique de cofinancement avec le ministère néerlandais des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, bailleur de Pro-ARIDES.

PRESENTATION DU PROJET PRO-ARIDES MALI MARAICHAGE AGRO-ECO PERIURBAIN DE BAMAKO

Le projet **Pro-ARIDES Mali, Maraîchage Agro Eco Périurbain de Bamako** est la concrétisation de l'idée de l'extension géographique et thématique du programme Pro-ARIDES à l'espace de l'inter collectivité **Grand Bamako.** En effet à travers une contribution sollicitée auprès de la Direction du développement et de la coopération suisse (DDC), la SNV Mali cherche à renforcer et approfondir les transformations engagées par le programme Pro-ARIDES –Mali dans le contexte spécifique du Grand Bamako en matière de maraichage agroécologique ; ceci pour répondre à la demande croissante dans cet espace en produits maraichers de qualité, en raison de l'urbanisation rapide, l'émergence d'une classe moyenne, le changement des habitudes alimentaires, de la structuration des circuits commerciaux, incluant grossistes, supermarchés et marchés spécialisés.

Pro-ARIDES Mali Maraîchage Agro Eco Périurbain de Bamako cible prioritairement les **jeunes et les femmes** engagés dans les systèmes alimentaires périurbains, en soutenant l'adoption de pratiques agroécologiques, le développement d'opportunités économiques viables, l'amélioration de l'accès aux marchés urbains, ainsi que la gestion durable des ressources naturelles. Les questions foncières et de gouvernance territoriale sont abordées comme des conditions habilitantes, afin de sécuriser les investissements productifs et de prévenir les tensions liées à l'accès aux ressources.

Objectifs du projet

Le **projet Pro-ARIDES Mali Maraîchage Agro-éco périurbain de Bamako** a pour objectif de **renforcer la résilience, l'inclusion économique et la durabilité des systèmes alimentaires périurbains du Grand Bamako**, en s'appuyant sur une approche agroécologique adaptée aux dynamiques territoriales et aux besoins spécifiques des acteurs locaux. Cet objectif s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques de **Pro-ARIDES Mali**, auxquelles le projet complémentaire contribue sans en modifier le cadre logique ni les mécanismes de mise en

œuvre. Il vise à **approfondir et opérationnaliser** certaines trajectoires de transformation du programme dans un contexte périurbain caractérisé par une forte pression foncière, une dépendance accrue aux marchés alimentaires et une exposition élevée aux chocs climatiques et économiques.

Trajectoires d'intervention, Résultats attendus et Activités Principales

Les résultats attendus du projet **Pro-ARIDES Mali Maraîchage Agro-éco périurbain de Bamako** sont directement alignés sur le **cadre logique de pro-arides** par conséquents sur ses trajectoires. Ils traduisent les changements recherchés au niveau des acteurs des systèmes alimentaires périurbains du Grand Bamako, en cohérence avec les résultats de Pro-ARIDES Mali. Les activités sont définies en fonction de ces résultats :

RESULTAT CLEFS	ACTIVITES
Trajectoire1: Renforcer l'autonomie productive et nutritionnelle à partir de pratiques agroécologiques et d'appuis de proximité	
1.1.1 Des dispositifs d'approvisionnement, de conseil et de formation sont organisés à l'échelle locale et coconstruits avec les acteurs locaux pour fournir aux ménages AAP des intrants, services et pratiques adaptés à leur contexte agroécologique avec une vision d'appropriation et de continuité au-delà du programme.	AC1. Faire l'état des lieux des villages et communes des territoires ciblées en intégrant l'identification des producteurs pionniers et prestataires locaux engagés dans le maraîchage agroécologique
	AC2. Faciliter la promotion des pratiques agroécologiques et leur rentabilité.
	AC3. Faciliter le développement de partenariats entre producteurs, entrepreneurs et transformateurs pour la production et la distribution d'intrants biologiques.
1.1.2 Des prestataires de proximité (animateurs MAP, conseillers CEF, agents nutrition, relais pastoraux) sont formés, reconnus et insérés dans des réseaux locaux, assurant des services intégrés et adaptés,	AC4. Former et insérer dans les réseaux opérationnels des prestataires locaux capables d'assurer un conseil technique intégré incluant la production maraîchère agroécologique et sa valorisation nutritionnelle
1.1.3 Des réseaux territoriaux d'accompagnement (prestataires MAP, OP, services techniques, institutions de formation et de recherche) assurent un appui-conseil régulier, ancré et inclusif, en réponse aux besoins des ménages et OP, avec des mécanismes de cofinancement et de mutualisation favorisant la viabilité et l'extension autonome de ces services.	AC5. Appuyer des organisations locales ou des institutions de formation réseaux territoriaux d'accompagnement (prestataires MAP, OP, services techniques, institutions de formation et de recherche) dans le renforcement des capacités des producteurs sur les techniques de production résilientes au changement climatique.
1.1.4 Des dynamiques collectives (CEAP, champs-écoles, groupes d'apprentissage) sont renforcées et autonomisées.	AC6. Encourager et accompagner des initiatives locales pour sensibiliser les communautés aux bonnes pratiques alimentaires, aux bienfaits nutritionnels et environnementaux des produits agroécologiques.
1.1.5 Les OP développent des services durables, de qualité et inclusifs en matière d'appui technique, économique et social, en lien avec les priorités locales et les dispositifs publics,	AC7. Renforcer les capacités des OP spécialisées en maraîchage pour développer des services techniques, économiques et commerciaux adaptés

	AC8. Mettre en place ou renforcer les initiatives locales basées sur des systèmes de garantie de la qualité au sein des territoires (certification, labélisation et de traçabilité) pour les produits agroécologiques avec un label tel que "légumes Sains du Mali"
Trajectoire 2: Valoriser les capacités entrepreneuriales locales et construire des relations économiques plus efficaces	
2.1.1 Les PME rurales, coopératives et OP y compris les ménages AAP, en particulier les femmes et les jeunes, acquièrent des capacités concrètes d'analyse économique, de gouvernance, identifient des opportunités locales	AC9. Créer et dynamiser dans les communes ciblées des circuits courts de commercialisation de produits maraîchers agroécologiques, organiser des foires locales impliquant producteurs, distributeurs et consommateurs, et promouvoir l'usage de labels de qualité tels que « Légumes Sains du Mali »
	AC10. Renforcer les capacités des incubateurs locaux pour accompagner la création et le développement de micro-entreprises liées au maraîchage agroécologique et à la transformation locale dans les nouvelles communes de Grand Bamako
2.1.2 Des cadres de concertation économique rassemblent producteurs, commerçants, PME, prestataires et autorités locales pour coconstruire des mécanismes inclusifs, durables et reproductibles de collaboration économique, favorisant la transparence, l'accès équitable aux opportunités et la montée en échelle de bonnes pratiques.	AC11. Faciliter la mise en relation des acteurs du maraichage agroécologique à travers des cadres de concertation.
2.1.3 Les PME rurales et OP mobilisent de nouvelles compétences pour améliorer la qualité, la transformation, la commercialisation ou la distribution de leurs produits	AC12. Renforcer les capacités des PME et OP sur les technologies appropriées pour répondre aux besoins du marché
2.1.4 Les prestataires de services techniques, commerciaux et numériques conçoivent et ajustent des offres adaptées aux besoins et capacités réelles des entrepreneurs ruraux, avec un souci croissant de viabilité commerciale, d'accessibilité sociale et de qualité de service.	AC13. Faciliter la mise en place de services techniques, commerciaux et numériques pour renforcer la visibilité commerciale et l'accès au marché ; Renforcer les circuits courts et le développement des marchés de proximité.
2.1.5 Des mécanismes de financement (épargne, crédit, co-investissement) sont renforcés ou créés à l'initiative des institutions financières, des collectivités, des OP et prestataires	AC14. Appuyer la mise en place et la capitalisation de mécanismes d'épargne et de microcrédit spécifiques aux maraîchers agroécologiques dans les communes ciblées
	AC15. Faciliter la création et le renforcement de circuits courts de commercialisation et des alliances productives par des acteurs locaux tout en favorisant l'accès aux financements verts.
	AC16. Faciliter l'accès des producteurs et des entrepreneurs aux financements verts à travers des dispositifs de dialogue et des produits financiers adaptés.
Trajectoire 3: Instaurer des règles locales légitimes pour gérer collectivement les ressources et prévenir les conflits	

3.1.1 Les acteurs locaux élaborent et adoptent des outils partagés de sécurisation foncière et de gestion concertée des infrastructures et des ressources naturelles, conçus pour être appropriés, légitimes et reproductibles dans d'autres territoires.	AC17. Appuyer la mise à disposition, la reconnaissance, la délimitation et l'aménagement de zones agricoles périurbaines à vocation maraîchère dans les communes ciblées, en intégrant des règles locales de gestion foncière et environnementale
	AC18. Appuyer la mise en application des dispositions de la Loi Foncière Agricoles et de Loi Domaniale et Foncière
	Faciliter l'accès des op, des jeunes et femmes à des systèmes d'irrigation durable, cofinancés et adaptés aux pratiques agroécologiques (Un ajout durant notre session)
	AC20. Faciliter des processus de plaidoyer multi-acteurs pour promouvoir la sécurisation foncière des jeunes et des femmes.
	AC21. Former les équipes communales et intercommunales à l'intégration du maraîchage agroécologique dans les plans d'aménagement du territoire et les stratégies foncières locales
3.1.2 Les institutions locales de gestion foncière renforcent leurs capacités en planification stratégique, gestion interne, prise de décision et redevabilité, dans une perspective d'ancrage institutionnel durable et d'exercice d'une gouvernance responsable plus inclusives, équilibrées et représentatives.	AC22. Faciliter l'intégration des pratiques agroécologiques dans les politiques de planification urbaine et périurbaine du Grand Bamako
	AC23. Promouvoir la participation des femmes et des jeunes dans les organes de gestion de proximité des infrastructures et ressources naturelles (OGP/RN)
3.1.3 Les groupes socio-fonciers développent leurs compétences en dialogue multipartite, en gestion équitable des ressources et en médiation des conflits,	AC24. Accompagner les communautés et les autorités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans participatifs pour la gestion durable des infrastructures et des ressources naturelles.
	AC25. Appuyer les initiatives locales pour le développement et la gestion inclusive d'infrastructures durables pour l'eau
Trajectoire 4 : Co - construire une gouvernance territoriale plus efficace et inclusive	
5.1.1 Les collectivités territoriales renforcent leurs compétences techniques, organisationnelles et politiques pour exercer pleinement leurs fonctions de coordination, de pilotage et de service public, dans une logique de gouvernance renforcée.	AC26. Accompagner les CT à comprendre les politiques et à améliorer leurs capacités techniques et organisationnelles, le processus de planification et l'intégration des politiques dans les plans de développement local
5.1.2 Des mécanismes (participatif) de suivi-évaluation sont mis en place pour mesurer l'impact social, environnemental et institutionnel des actions, avec une implication des citoyens y compris des femmes et des jeunes et une capacité d'ajustement en continu.	AC27. Appuyer la mise en œuvre des mécanismes (participatif) de suivi-évaluation et de communication des plans de développement local et des impacts liés au maraichage agroécologique.

5.1.3 Des dispositifs de financement décentralisé accessibles et contextualisés sont introduits ou renforcés pour permettre aux collectivités et acteurs locaux de planifier et financer des investissements pertinents, y compris en phase post-programme.	AC27. Accompagner les CT à mobiliser et gérer les ressources financières publiques ou institutionnelles pour investir dans des projets maraîchers agroécologiques

Approche et principes d'intervention

Le projet **Pro-ARIDES Mali Maraîchage Agro-éco périurbain de Bamako** ne se substitue pas aux acteurs locaux, mais vise à **renforcer leurs capacités, leurs interactions et leur aptitude à conduire des changements durables**, dans le contexte spécifique des systèmes alimentaires périurbains du Grand Bamako. Cette approche repose sur l'accompagnement des acteurs existants, producteurs et productrices, entrepreneurs, organisations professionnelles, collectivités locales, services techniques et acteurs privés, afin de favoriser l'adoption de pratiques, de modèles économiques et de modes de gouvernance **plus résilients, inclusifs et durables**. Le projet s'appuie sur les pratiques agroécologiques comme levier opérationnel de résiliences et de sécurités alimentaire, une approche territoriale centrée sur les systèmes alimentaires périurbains et l'inclusion économique des jeunes et des femmes et la sensibilité aux conflits et gestion inclusive des ressources, l'apprentissage, adaptation et capitalisation.

Rôle des partenaires et articulation avec les acteurs locaux

- **Rôle des collectivités territoriales :** Les **collectivités territoriales des zones périurbaines du Grand Bamako**, ainsi que celles des zones limitrophes de la région de **Koulikoro**, constituent des partenaires clés du projet **Pro-ARIDES Mali Maraîchage Agro-éco périurbain de Bamako**. Leur implication est essentielle pour faciliter et sécuriser l'accès à la terre pour les activités agroécologiques, pour intégrer les enjeux des systèmes alimentaires périurbains dans la planification territoriale, et pour soutenir l'accès aux marchés locaux et la coordination des infrastructures agricoles. La collaboration avec les collectivités locales permet de renforcer la cohérence des interventions avec les priorités territoriales et de favoriser l'appropriation des dynamiques soutenues par le projet.
- **Ancrage institutionnel national :** Le projet complémentaire travaille en articulation avec les **ministères sectoriels concernés**, notamment les ministères en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Santé, afin d'assurer la cohérence des interventions avec les orientations nationales en matière de sécurité alimentaire, de nutrition, de gestion durable des ressources et d'agroécologie. Cet ancrage institutionnel contribue à renforcer la légitimité des actions menées et à alimenter le dialogue stratégique, sans que le projet complémentaire ne se positionne comme un dispositif de plaidoyer autonome.
- **Implication du secteur privé et des acteurs économiques :** Le secteur privé est mobilisé comme partenaire clé pour soutenir le développement des systèmes alimentaires périurbains. Les partenariats visent notamment l'accès à des **intrants écologiques** (biofertilisants, biopesticides), le développement d'**infrastructures de transformation et de stockage** adaptées, et la structuration des marchés locaux et périurbains. Le projet complémentaire facilite également les liens avec des **institutions financières** et des mécanismes de financement existants, afin d'améliorer l'accès des jeunes et des femmes entrepreneurs à des solutions de financement adaptées, sans créer de dispositifs financiers parallèles.

- **Synergies inter-programmes et apprentissage collectif** : Le projet **Pro-ARIDES Mali Maraîchage Agro-éco périurbain de Bamako** est mis en œuvre en **complémentarité avec d'autres initiatives** pertinentes dans le Grand Bamako et au-delà, en particulier celles soutenues par la coopération suisse et d'autres partenaires techniques et financiers. Les synergies recherchées portent sur la coordination des interventions à l'échelle territoriale, le partage d'expériences et de bonnes pratiques, et la capitalisation des enseignements utiles aux dynamiques soutenues par Pro-ARIDES Mali. Ces synergies sont développées sans alourdir les mécanismes de coordination existants et dans le respect des principes de Pro-ARIDES.
- **Bénéficiaires :** Les ménages, les Organisations Paysannes et Mico Petites et moyennes entreprises (MPME) de la chaine de valeur maraichage urbain et péri urbain (avec un regard pour les jeunes, les femmes, les migrants de retour, et personnes déplacées internes), les collectivités sont les bénéficiaires ce projet.

PRESENTATION DE L'APPEL A PARTENARIAT

Le partenariat avec les structures locales de mise en œuvre et de renforcement de capacités (ONG et Bureaux de prestation) représente une dimension importante de la stratégie d'intervention de la SNV. Il vise, d'abord à constituer une expertise locale sur les différentes thématiques d'intervention et faire en sorte que cette expertise locale puisse, à terme, prendre le relais pour assurer la réplication des expériences développées par SNV ou en partenariat avec la SNV.

a) Durée et lots de l'intervention

Cet appel à partenariat porte sur l'exécution du projet **Pro-ARIDES Mali Maraîchage Agro-éco périurbain de Bamako** pendant la période du **1er janvier 2027 au 30 juin 2030**.

Le présent appel d'offres couvre les communes du District de Bamako et certaines communes périurbaines de « l'inter collectivité Grand Bamako ».

Lot 1	Commune de Tienfala, Commune de Siby, Commune de Kati, Commune de Moribabougou, Commune du Mandé, Commune I, Commune II, Commune III et Commune IV
Lot 2	Commune Sanankoroba, Commune de Bougoula, Commune de Dialakoroba, Commune de Mountougoula, Commune de Baguinéda, Commune V et Commune VI

Note :
Les propositions de l'appel à partenariat sont recevables par lot incluant toutes les communes du lot. Une organisation peut postuler pour les 2 lots. Par ailleurs, le choix des communes n'est pas définitif. Une étude pour l'analyse et le diagnostic territoriale est en cours et les résultats de cette étude pourraient influencer le choix définitif des communes d'intervention.

b) Instructions pour la conception du dossier d'appel à partenariat

Le dossier d'appel à partenariat doit contenir au moins les éléments suivants :

Compréhension du mandat : Chaque organisation postulante devra décrire sa compréhension du projet et du mandat en précisant pour chaque trajectoire la stratégie globale que

l'organisation adoptera. Ensuite elle proposera pour chaque activité du cadre de résultat ci-dessus la méthodologie spécifique de son exécution.

Présentation de l'organisation : Cette présentation doit contenir entre autres :

- Les preuves de l'existence officielle (accord carde ou la RCCM et NINA pour les Cabinets) et du respect des exigences administratives et fiscale (ANO, Quitus fiscal),
- Un organigramme en vigueur,
- Résumé des trois derniers projets exécutés par l'organisation en lien avec les activités du projet : les activités réalisées, les résultats obtenus, les groupes cibles, les bailleurs et les montants des financements acquis (maximum 2 pages).
- Autres informations d'ordre général utiles.

Connaissance et expérience dans les zones d'intervention du projet

- Zone d'intervention proposée et justification,
- Analyse des problématiques de la zone liée aux 4 axes trajectoires,
- Les expériences de l'organisation dans la zone d'intervention du projet (maximum 2 pages).

Description des capacités organisationnelle et de délivrance de service

- Capacités logistiques
- Les ressources humaines impliqués dans la gestion et l'exécution du projet (temps partiel et plein temps incluant leurs curriculums vitae (2 pages par staff).
- Le chronogramme d'installation du personnel sur le terrain.

c) Modalités et procédures de soumission

Les propositions techniques des postulant doivent être soumises en ligne (version électronique) au **plus tard le 17/12/2026 à 12h00** à l'adresse suivantes : **maliprocurement@snv.org**

d) Chronogramme de l'appel à proposition

Étapes	Dates
Publication de l'appel d'offres	17 novembre 2026
Réception des offres	Jusqu'au 15 décembre 2026 à 12h00
Le choix et contractualisation des partenaires	15 janvier 2027

e) Évaluation des offres

Les zones d'intervention seront confiées aux organisations qui auront les meilleures notes évaluées en fonction des critères suivants qui tiennent compte de la qualité de leur proposition technique. Pour obtenir la note globale, la proposition technique est évaluée à **100%**. Les propositions ayant obtenu les notes les plus élevées seront sélectionnées après vérification des données, des références.

N°	Critères	Valeur de l'indicateur
Notation Technique		
1	Expérience de la structure	20
2	Connaissance de la zone d'intervention	05
3	Compréhension de l'appel à partenariat	10

4	Analyse des problématiques de la zone liée aux 4 axes trajectoires	15
5	Stratégie d'intervention proposée	15
6	Qualification de l'équipe, expérience et cohérence avec la proposition	10
7	Genre et ancrage dans l'autonomisation économique des femmes et des jeunes	10
8	Moyens logistiques	15
TOTAL NOTE GENERALE		100

f) Audit organisationnel

Un audit organisationnel sera conduit sur le terrain au niveau des organisations retenues.

Notes :

- SNV se réserve le droit de ne sélectionner aucune candidature, si la qualité des offres techniques est jugée insuffisante
- Chaque PMO sélectionné participera à un atelier de présentation du projet, d'introduction et de renforcement de compétences des agents (es) terrain des PMO qui sera organisé par le Projet Pro-ARIDES Mali Maraîchage Agroécologique Périurbain de Bamako.
- Les activités pressenties seront appréciées et mise à jour lors l'atelier de revu et de planification PMO/SNV.
- Les PMO retenus proposeront plus tard des offres financières qui sera évaluées et approuvées